



Rapport de la Municipalité au Conseil communal

Réponse aux postulats de M. le Conseiller communal Erich Dürst pour une information transparente des citoyens et de M. le Conseiller communal Julian Pidoux demandant la création d'un service d'information à la population par SMS

Communication

M. Alain Monod, Syndic

Rapport n°23/2022

Rapport adopté par la Municipalité, le 10.10.2022



Table des matières

1	Postulat de M. Erich Dürst	2
2	Politique de communication de la Municipalité	3
3	La communication des décisions de la Municipalité	3
4	Postulat de M. Julian Pidoux.....	4
5	Information à la population par notifications plutôt que par SMS	5
6	Conclusion.....	6

1 Postulat de M. Erich Dürst

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame la Conseillère municipale, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues,

L'information est un enjeu crucial dans notre société, la transparence des autorités un gage de crédibilité des institutions. Les deux sont essentielles à la démocratie. Dans cet esprit, je souhaite, par le biais du présent postulat, encourager la Municipalité à informer de manière systématique le public des décisions qu'elle prend.

La loi sur l'information, à son article 3, stipule : Les autorités informent sur leurs activités d'intérêt général et elles développent les moyens de communication propres à expliquer leurs objectifs, leurs projets, leurs actions, ainsi qu'à faciliter les échanges avec le public. L'information est donnée de manière exacte, complète, claire et rapide.

L'obligation d'informer ressort donc de la loi. Reste à savoir quelles sont les activités de la Municipalité « d'intérêt général ».

Personnellement, je pense que toute décision de la Municipalité - à quelques exceptions près liées par exemple à la protection de la sphère privée - mériterait d'être portée à la connaissance du public. En effet, pour moi, toute l'action de la Municipalité est d'intérêt pour la population.

Le Conseil d'Etat siège en règle générale les mercredi. Les jeudi, il publie le résumé des décisions prises la veille. Je pense que notre commune devrait s'en inspirer. Les outils modernes de communication rendent en effet la publication aisée et rapide, et ne génèrent pas de coût supplémentaire significatif.

Dans ce sens, je vous propose donc, Monsieur le Président, chères et chers collègues, de demander à la Municipalité de dresser un rapport sur sa politique de communication à l'adresse des citoyens.

La proposition de M. Dürst est en fait multiple, et comprend plusieurs éléments différents, qui sont :

- La demande que la Municipalité informe le Conseil communal sur sa politique de communication à l'adresse des citoyens.ne.s d'Épalinges ;
- Le souhait que la Municipalité informe rapidement, largement et systématiquement le public de toutes les décisions qu'elle prend.



2 Politique de communication de la Municipalité

Depuis plusieurs années, la Municipalité a mis en place une politique proactive de communication envers les habitant-e-s de la Commune. Ses objectifs en matière de communication sont :

- d'informer la population de ses décisions, de ses actions et des projets en cours, concernant des sujets susceptibles d'intéresser les habitant-e-s d'Épalinges ;
- de permettre aux citoyen-ne-s de rester informé-e-s des actualités institutionnelles, du Conseil communal notamment ;
- de relater les actualités de la communauté et les informations sur d'autres acteurs qui concernent la vie de la commune. Ces autres acteurs étant, par exemple, les clubs sportifs ou les associations culturelles.

Afin d'atteindre le plus grand nombre, la Municipalité s'appuie sur plusieurs canaux de communication différents et complémentaires :

- le journal *Le Palinzard*, qui demande le respect de délais de parution et ne peut donc se calquer sur l'actualité immédiate, mais permet de renseigner sur des dossiers, projets ou événements prévisibles à long terme. Son grand avantage est son format papier, accessible à toutes et tous, et sa diffusion dans chaque ménage de la commune. Il est d'ailleurs largement lu ;
- l'agenda culturel mensuel *Sortir à Épalinges*, fort apprécié de la population, qui fait état des manifestations organisées dans la commune, par ses propres services ou par les diverses sociétés locales ;
- le site internet de la Commune, sur lequel les informations peuvent être diffusées en temps réel mais qui nécessite une démarche active de la part de la personne souhaitant consulter ces informations. Un projet de modernisation de ce site internet est en cours ;
- le profil Facebook de la Commune, qui permet de cibler un public différent et d'apparaître sur les fils d'actualité des abonnés ;
- les communiqués de presse, diffusés auprès des médias locaux et régionaux, et qui sont parfois repris, rendant ainsi l'information disponible pour un public allant au-delà des frontières communales ;
- l'application CommuneApp, permettant aux citoyen-ne-s qui l'auront téléchargée d'obtenir des informations en temps réel, des alertes et des notifications.

L'information transmise actuellement est soigneusement triée et sélectionnée, dans le but de ne pas surcharger les canaux de communication existants. La Municipalité part en effet du principe que « trop d'information tue l'information », que nous sommes toutes et tous noyé-e-s quotidiennement sous un flot continu d'actualités et que les habitant-e-s d'Épalinges souhaitent recevoir un condensé des informations importantes pour eux/elles. Elle doute donc fortement que la population soit intéressée par la diffusion de toutes les décisions prises par la Municipalité.

3 La communication des décisions de la Municipalité

La Municipalité comprend que M. Dürst souhaite, comme le fait le Conseil d'État par exemple, qu'elle communique chaque semaine les décisions prises lors de sa séance hebdomadaire. Cet exemple est très intéressant :

- le Conseil d'État dispose, via son Bureau d'information et de communication, d'une équipe fournie de professionnel-le-s de la communication, dont le chef n'est autre que le vice-chancelier qui, à ce titre, assiste aux séances du Conseil d'État. Par ailleurs, chaque département cantonal a ses propres communicant-e-s qui œuvrent sur la communication des



projets spécifiques. La Commune d'Épalinges dispose, elle, d'une responsable de la communication à 80%, qui est chargée à la fois de la communication de la Municipalité, des projets spécifiques des services et de la gestion de projets tels que la nouvelle application ou le nouveau site internet ;

- le Conseil d'État n'informe le public que d'un nombre extrêmement réduit des décisions qu'il prend chaque semaine. À titre d'exemple, selon les informations obtenues de la chancellerie d'État, la séance du 23 mars 2022, choisie au hasard, comptait 55 points à l'ordre du jour, et seuls 16 d'entre eux ont fait l'objet d'une communication. Les décisions communiquées sont donc choisies avec précaution et ne reflètent finalement que très peu la réelle activité du Conseil d'État.
- les communications sur les décisions du Conseil d'État sont, en réalité, rédigées à l'avance et ne consistent pas en une description des décisions prises mais à chaque fois en une communication politique soigneusement pesée.

La comparaison avec l'activité de communication du Conseil d'État et de son Bureau d'information et de communication (BIC) n'est donc pas très adéquate, et ne saurait convaincre la Municipalité de modifier fondamentalement sa pratique. En effet, si la Municipalité voulait imiter le Conseil d'État, elle devrait augmenter les ressources dévolues à ce secteur de l'administration, ce qu'elle ne souhaite pas.

Il serait possible, pour la Municipalité, de communiquer régulièrement la liste des décisions prises en séance et pouvant être rendues publiques, comme le fait la Commune de Montpreveyres sur son site internet par exemple (onglet Autorités -> Municipalité -> Décisions municipales). Toutefois, cette démarche nécessiterait un travail conséquent de caviardage et de réécriture du procès-verbal de la séance de Municipalité pour en enlever tous les éléments ne pouvant être divulgués. Surtout, la Municipalité estime que ces informations, livrées brutes et sans contexte, triées par ordre de traitement, ne sont absolument pas intéressantes pour le public.

4 Postulat de M. Julian Pidoux

Il est souhaité que la Municipalité étudie la mise en place d'un service gratuit d'information à la population par SMS, afin de disposer d'un canal de communication complémentaire direct et rapide. Ce système d'information devra permettre à la population de s'y inscrire et s'en désinscrire facilement, il sera soumis à un règlement simple d'application et promu auprès des habitants.

Au fil des ans, la Commune d'Épalinges a mis en place divers canaux de communication, afin d'informer ses administrés. Toutefois, alors que les outils qui atteignent tous les foyers ne sont que périodiques, à l'image du journal Le Palinzard, les solutions plus rapides, comme le site Internet, nécessitent que les gens s'y rendent spontanément pour s'informer.

Dans ce contexte, la mise en place d'un canal de communication rapide et direct fait tout son sens. C'est ce qu'offrirait un service d'information par SMS. Et pour cause. En Suisse, 92% des adultes possèdent un smartphone et 97% d'entre eux l'utilisent quotidiennement. Une étude britannique révélait par ailleurs que l'on regarde son smartphone en moyenne 221 fois par jour.

Gratuit pour la population et non intrusif car activé ou désactivé directement par le destinataire, ce système par SMS permettrait de diffuser efficacement des informations telles que :

- *Informations officielles de la Municipalité et du Conseil communal : dates des votations, élections, conseils communaux, mises à l'enquête publique, etc.*
- *Informations urgentes liées à la santé publique ou à la sécurité : ruptures de conduites, qualité de l'air, qualité de l'eau, vagues de cambriolages, etc.*



- *Informations données par les sociétés locales sur les manifestations villageoises, culturelles et sportives.*

A titre d'exemple, le village des Diablerets utilise depuis plusieurs années déjà un système d'information par SMS efficace et facile à utiliser pour la population. S'inspirer de telles initiatives permettrait de compléter et renforcer les canaux de communication déjà à disposition des Pali nza rd-e-s.

5 Information à la population par notifications plutôt que par SMS

La Municipalité relève tout d'abord un problème technique très simple relatif à l'envoi de SMS aux habitant-e-s de la Commune : l'administration communale ne dispose pas de leurs numéros de téléphone. En effet, dans le meilleur des cas, l'Office de la population dispose d'un numéro de téléphone pour le ménage, qui n'est jamais mis à jour ; et il arrive souvent qu'aucun numéro de téléphone ne soit enregistré dans la base de donnée des habitant-e-s, cet enregistrement n'étant pas obligatoire. La mise en place d'un service d'alerte par SMS nécessiterait donc de demander aux personnes le souhaitant de donner leur numéro de téléphone portable, de les ajouter manuellement dans la base de données de l'office de la population, et de mettre régulièrement à jour la liste des numéros par exemple lorsque les jeunes achètent leur premier appareil.

La Municipalité a donc choisi une version plus moderne, soit une application qui peut être téléchargée par toutes et tous et dont les notifications peuvent être activées ou non selon le souhait de l'utilisateur/trice. Cette application, qui a été présentée au Conseil communal lors de sa séance du 20 septembre 2022, est en phase de production depuis le 3 octobre 2022 et rencontre d'ores et déjà un joli succès pour autant que l'on puisse en juger une semaine plus tard, date de finalisation de ces lignes. Cette application présente un condensé des informations disponibles sur le site internet communal et prévient, par des notifications, d'informations telles que les nouvelles actualités ou les travaux se déroulant sur une route communale. Elle estime donc avoir ainsi répondu à la demande de M. Julian Pidoux.



6 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le rapport n°23/2022 de la Municipalité du 10.10.2022 ;
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

de prendre acte du rapport de la Municipalité au Conseil communal répondant aux postulats de M. le Conseiller communal Erich Dürst pour une information transparente des citoyens et de M. le Conseiller communal Julian Pidoux pour la création d'un service d'information à la population par SMS.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Alain Monod



La Secrétaire municipale

Sarah Miéville